## **COMMUNE DE VOLONNE (04290)**

## - AVIS AU PUBLIC -

• SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (S.D.A.) - APPROBATION :

Par délibération (n° 04/130530), en date du 30 Mai 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'approuver les cartes des zones urbanisables ainsi que du zonage de l'assainissement, telles qu'elles sont annexées au dossier correspondant.

• PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) – APPROBATION :

Par délibération (n° 06/130620), en date du 20 Juin 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VOLONNE, tel qu'il est annexé à ladite délibération du Conseil Municipal.

• DROIT de PRÉEMPTION URBAIN (D.P.U.) – INSTAURATION :

Par délibération (n° 06b/130620), en date du 20 Juin 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) : « simple » sur les zones urbaines : UA et UC, et « renforcé » sur les zones urbaines : UB et UE, conformément aux plans annexés et intégrés au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 Juin 2013 ; de donner délégation à M. le Maire pour l'exercice du D.P.U. sur le périmètre concerné précité.

→ Ces délibérations sont affichées en Mairie, pendant un mois et peuvent être consultables.

- → Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux), en Mairie de VOLONNE et à la Préfecture des Alpes de Haute-Provence (à DIGNE-LES-BAINS).
- → Ces documents seront également consultables (en partie) sur le Site Internet communal : <a href="www.mairie-volonne.fr">www.mairie-volonne.fr</a> et/ou : <a href="www.plu-volonne.fr">www.plu-volonne.fr</a>



Le MAIRE / Jacques BONTE.